



Croix de chemin

Ces croix monumentales, typiques de l'Ouest de la France, bordent encore les routes et les chemins. De bois ou de pierre, les plus travaillées sont appelées calvaires. Ces croix avaient une fonction: frontière, commémoration, culte, processions qu'on oublie parfois.

Manoirs

Le Manoir du Bourgneuf du XVIIe siècle, manoir reconstruit et agrandi en 1735.

Le Manoir de la Nogrie du XVIIe siècle.

Le Manoir de Vilpie, il était aux Busson en 1165, aux Racapé en 1380, aux de Cornillé en 1391, aux Lescouët en 1433, aux de Vendel en 1513, aux le Hudré en 1553, aux de la Belinaye en 1597, aux Harel en 1624, aux sieurs de la Grimaye en 1661 et aux de la Chambre en 1730.

On peut signaler également à l'origine la présence d'une chapelle.

Le Manoir du Rocher Palet, le bâtiment principal date de 1601, date mentionnée sur linteau fenêtre (1601 entourée du soleil et de la lune), écusson cheminée et poutre dans la pièce principale. Sur la façade arrière de ce bâtiment était présent à l'origine une tour avec escalier en vis, elle fut détruite dans les années 1930, sur la façade avant une porte cintrée avec mouluration en partie centrale. On peut signaler la présence d'un petit four accolé en pignon ouest. Propriété successive de Guyon Le Gaudiger (époux d'Anne de Crochenec) seigneurs de la Graffardière en 1513, de Guy du Feu en 1615, de Charles de la Porte (époux de Claude des Salles) en 1668 puis par succession à son fils René de la Porte en 1693, de Francois Monnerie en 1789 et aux de la Blanchardière seigneurs l'Aubriais dans les années 1800.

Le Manoir du Plessix des Fossés. Il était à la famille Léziart en 1410 et au XVIIe siècle. Le Manoir de la Duchaié. Propriété successive des familles Duchaye (en 1436 et 1553), Thommelier (en 1710), Geffrard, seigneurs du Bois-Cornillé (en 1747), qui l'unit à cette seigneurie en 1760.

Le Manoir de Langerie ou de l'Angerie. Propriété successive des familles Landais (en 1485), l'Espervier, seigneurs du Bois-Cornillé (vers 1513), l'Espinay (en 1570), Morel, sieurs du Tertre (en 1605), Ernault, sieurs de la Boisardière, Jameu (au XVIIIe siècle).

Le Manoir des Villechères

Le Manoir du Rocher Poïlane

Ancien manoir de la Motte-Rouxel. Propriété successive des familles Saint-Germain (en 1492), Geffrard (en 1537), Guy et le Bret (en 1546), Han (en 1574), la Porte, seigneurs du Bois-Cornillé (en 1664), et des seigneurs du Bois-Cornillé jusqu'en 1789. On peut signaler également à l'origine la présence de la chapelle Saint-Gervais à proximité du manoir.



Ancien manoir de la Cherbonnelaye. Propriété successive des familles Daville, seigneurs de la Normandie (en 1553), Ravenel (en 1628), le Coq (en 1675), Jacquemine Thomelin, dame de la Vougerie (enR1701), Mlle du Chatelet (enR1787).

Ancien manoir du Baril. Propriété successive des familles Montbourcher, seigneurs du Plessis-Pillet (en 1513), Rouan, seigneurs du Plessis-Pillet (vers 1564), la Porte, seigneurs du Bois-Cornillé (vers 1625), César de la Belinaye (vers 1627).

Ancien manoir de la Boularderie. Sa chapelle est citée en 1680. Il était en 1652 à la famille Chevalier, sieurs de la Trotinée.

Ancien manoir de la Chevalerie. Propriété de la famille de Lescoët au début du XVIe siècle, puis des Chanoines de Champeaux en 1789.

Ancien manoir de Douillet. Propriété de la famille Vaucouleurs en 1513, puis de la famille Romelin en 1530 et 1553.

Ancien manoir de Villanfray. Propriété successive des familles du Feu, de Vendel (en 1500), Léziart, André, Pichot, Charil (en 1653).